



Membre de la commission des affaires économiques

Vice-Président à la prospective chargé du rapport sur la pauvreté

Membre des groupes d'amitiés avec la Tunisie et la Libye

Membre du bureau du groupe socialiste



UN GRAND MERCI !

Oui, avant un scrutin municipal important pour notre vie démocratique, merci, un grand MERCI à celles et ceux qui durant ces six dernières années, ont donné de leur temps : Maires, Adjoints, et Conseillers municipaux.

Ce mandat de grande proximité suppose de l'attention, de l'écoute et énormément de disponibilité pour servir ses concitoyens. L'attachement au « bien vivre ensemble » et la volonté d'améliorer le quotidien de nos administrés sont sûrement ce qui rassemble ceux qui, pour autant, peuvent être politiquement opposés. Le temps rongé sur la vie de famille et sur les loisirs, l'est au service du collectif, dans le sens de l'intérêt général, qui bien-sûr ne correspond pas la plupart du temps, à la somme des intérêts particuliers.

De plus, être élu local aujourd'hui n'est plus tout à fait la même chose qu'il y a 10, 20 ou 30 années. Cela implique encore plus de connaissances juridiques, techniques, administratives, et l'afflux de normes n'est pas là pour aider ! Observons aussi qu'actuellement, les habitants ont une fâcheuse tendance à se comporter plus en consommateurs qu'en citoyens, ce qui ne favorise pas vraiment l'exercice du mandat local et la prise courageuse de décision, pour autant indispensable... Car il faut aussi, en effet, savoir trancher.

Par ailleurs, le nécessaire développement de l'intercommunalité alourdi le travail des élus et notamment des Maires. A ce propos, s'il est parfois nécessaire d'affiner l'intercommunalité, voire de la renforcer, la commune doit rester la cellule de base de notre démocratie, or les Maires ont parfois le sentiment que beaucoup de décisions leur échappent, alors qu'ils sont supposés être responsables de presque tout ! A un moment où ils font partie du socle de notre démocratie (un récent sondage

le démontre : 63 % de la population leur font confiance) gardons-leur la possibilité de dire oui, mais aussi le droit de dire non ! Notre devoir, c'est de les renforcer, non de les fragiliser ! L'intercommunalité doit demeurer collégiale, elle ne saurait être hiérarchique.

Il est donc souvent demandé encore plus qu'hier aux élus locaux. La période de difficultés économiques et sociales que nous traversons fait que nos populations se tournent prioritairement vers le Maire, pour l'emploi, le social, la sécurité, l'école, les services publics... Les exigences sont fortes, les attentes aussi.

Voilà pourquoi, c'est un merci que je souhaitais adresser aux élus, Conseillers municipaux, Adjoints et Maires, car sans leur abnégation et leur sens du devoir, notre fondement démocratique ne fonctionnerait plus.

Merci encore à toutes et à tous qui avez œuvré pour le bien commun.

Merci à celles et ceux qui s'engagent pour assurer la charge de ces lourdes mais indispensables responsabilités.

Yannick Vaugrenard

ÉLU : UN BOULOT SANS MERCI



Loi ALUR :

(Accès au logement et à un urbanisme rénové)

Extraits de mon Intervention du jeudi 30 janvier

« A travers ce projet de loi d'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové, vous avez démontré, Madame la Ministre, votre volontarisme sur un sujet, ô combien difficile, surtout dans la période que nous traversons.

« Face à une crise majeure du logement, ce projet de loi était très attendu. Il est globalement équilibré : une protection nécessaire et le respect de chacun. Nous savons tous que les problèmes du logement social ne seront pas résolus en un jour ou encore même en une loi, car nous partons de loin, parfois de très loin (...).

« Mais nous disposons désormais d'outils pour enrayer les copropriétés dégradées, traiter le problème des marchands de sommeil profiteurs des malheurs des autres,

mieux prévenir les expulsions, ou encore faciliter l'accès au logement des locataires en rassurant les propriétaires avec la garantie universelle des loyers (...).

C'est donc un travail de longue haleine qui a sa logique politique, et qui a commencé par la mobilisation du foncier public et la cession de terrains d'Etat votées voici un an, tout comme le relèvement des obligations de construction de logements sociaux, ou encore la diminution du taux de TVA à 5% pour leur construction et leur rénovation ».



Les principales mesures du projet de loi ALUR

- Encadrement des loyers dans les zones « tendues ».
- Garantie Universelle des Loyers pour inciter les propriétaires à la location.
- Obligation de restituer la caution au bout d'un mois au lieu de 2 actuellement.
- Colocation : un contrat pour chacun des colocataires.
- Marchands de sommeil : 5 ans d'interdiction de louer en cas de condamnation.
- Propriétaires de logement indécemment condamnés à une astreinte de 1000 euros par mois en cas de non-réalisation des travaux.
- Dossier unique interdépartemental pour les demandeurs de logements sociaux.

ZOOM sur le Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal (PLUI) :

« L'intercommunalité doit être collégiale, elle ne peut et ne doit pas être hiérarchique »

La loi ALUR prévoit également la mise en œuvre généralisée d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Si le fait de penser l'urbanisme à l'échelle intercommunale peut permettre une plus grande efficacité en termes de construction de logements et un lien plus pertinent entre bassin

d'emploi et habitat, un tel transfert de compétence ne doit pas conduire à un affaiblissement du pouvoir des Maires. Ces derniers ont trop souvent le sentiment que beaucoup de décisions leur échappent, alors que leurs administrés les considèrent responsables de tout.

Ainsi, le Sénat, porte-parole des inquiétudes des élus du territoire, a veillé à l'équilibre du texte en acceptant ce nouveau transfert de compétence, sauf si 25 % des communes représentant 10 % de la population s'y opposent. Ce seuil permet que rien ne soit imposé mais que tout soit discuté, dialogué, concerté, pour

une plus grande efficacité.

L'Assemblée Nationale a remis en cause cet équilibre et il aura fallu toute la détermination des sénateurs pour imposer le principe d'une minorité de blocage, fixée à 25 % des communes représentant 20 % de la population.

Dans le cadre du débat, j'ai exprimé à la tribune ma volonté de voir un juste équilibre l'emporter au profit d'une meilleure écoute et d'un plus grand respect des territoires.

Projet de loi de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises :

Extraits de mon intervention du lundi 9 décembre en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques.

« L'objectif est de faire progresser notre pays en compétitivité-temps. Désormais, les logiciels permettent de traiter rapidement beaucoup d'informations et la e-administration pourrait générer 15 milliards d'économies pour l'Etat et un allègement de 25 % de la charge administrative des entreprises. (...) Cela dit,

nous devons veiller au traitement particulier des très petites entreprises qui n'auraient pas les moyens de se mettre aux normes techniques. **Le choc de simplification ne doit pas entraîner de surcoût pour les entreprises (...) ni porter atteinte aux droits des salariés.**

(...) Par ailleurs, la simplification ne relève pas seulement de normes mais aussi des comportements et il est essentiel que le Gouvernement et le Parlement diffusent un message de simplification de la vie des entreprises, à la société française et à son administration.

La simplification répond à une urgence économique majeure. L'enjeu est de rejoindre le peloton de tête des pays européens dans ce domaine ».



Résolution européenne sur les normes en matière de détachement des travailleurs :

Extraits de mon intervention du mercredi 16 octobre.

« Cette résolution porte sur un enjeu central (...) d'abord parce que le nombre de travailleurs détachés en France est important : 145.000 en 2011, il a été multiplié par 10 depuis 2004. (...) Ensuite, parce que l'encadrement de leur activité et de leur statut est au cœur de l'organisation du marché du travail de l'Union Européenne – et donc de notre économie. (...) Dès lors il est impératif d'organiser la lutte contre le dumping social, et la protection des citoyens européens.

Ainsi, la nécessité d'un « noyau dur » de règles impératives minimales s'impose. Elles ont pour objectif d'empêcher que les entreprises établies dans un autre État membre puissent se livrer à une concurrence déloyale envers les entreprises du pays d'accueil. Si la directive du 16 décembre 1996 consacre le principe

d'égalité de traitement entre salariés sur un même lieu, les prestations sociales demeurent acquittées dans le pays d'origine. A rebours des intentions affichées, cette disposition constitue en soi une opportunité, sinon une invitation à la pratique du dumping social.

(...) Cette résolution apporte une proposition que nous devons soutenir. C'est l'extension du principe de solidarité conjointe et solidaire à tous les secteurs d'activités et à l'ensemble de la chaîne de sous-traitance. Ceci permettra de tenir responsable un donneur d'ordre du non-respect par son sous-traitant des règles en matière de détachement comme le réclame la confédération européenne des syndicats. Je veux rappeler ici que ce sujet est particulièrement sensible en Loire-Atlantique qui fait partie des 10 départements qui concentrent l'essentiel des détachements de travailleurs de l'Union Européenne. En effet, les abus pratiqués par certaines sociétés étrangères employant des travailleurs détachés ont été à l'origine de véritables drames qui ont marqué notre région (...).

(...) Un vent nationaliste préoccupant souffle aujourd'hui sur notre continent. C'est en faisant preuve de protection

au bénéfice des salariés européens, que nous pourrions éviter l'inquiétant réflexe « du repli sur soi ». Cette Proposition de Résolution y participe et c'est tant mieux, car je suis convaincu que l'ambition européenne ne peut être crédible et parfaitement audible que si elle intègre l'indispensable solidarité, car au bout du compte, l'Europe sera sociale ou ne sera pas ! ».



Proposition de loi visant à faciliter l'accès et l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat :

Le 22 janvier le Sénat a adopté, en seconde lecture, une série de mesures visant à améliorer l'accès et l'exercice des mandats locaux. Ce texte est l'aboutissement des travaux engagés par Jean-Pierre Bel à la fin de l'année 2012 et qui avaient donné lieu à des états-général de la démocratie locale, en Loire-Atlantique comme dans d'autres départements. Le texte sera prochainement examiné en seconde lecture à l'Assemblée Nationale. Voici plusieurs fondamentaux de la proposition :

- Extension du principe du crédit d'heures aux conseillers des communes de moins de 3 500 habitants.
- Dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience en fin de mandat pour la délivrance d'un diplôme universitaire.
- Doublement de la durée de perception de l'allocation différentielle de fin de mandat (de 6 mois à un an).
- Extension du congé électif pour les salariés candidats dans les communes à partir de 1 000 habitants.
- Extension à tous les adjoints au Maire des communes de plus de 10 000 habitants du droit à formation professionnelle.
- Instauration du statut de salarié protégé pour les maires et les adjoints des communes dès 10 000 habitants.
- Indemnité des Maires des communes de moins de 3 500 habitants fixée au taux maximum sans délibération du conseil municipal.

INFOS

Projet de loi relatif à l'Artisanat, au Commerce et aux Très Petites Entreprises :

Nommé rapporteur sur ce projet de loi dit « PINEL », je vais commencer les auditions de nombreux acteurs économiques afin de pouvoir rendre le rapport mi-avril.

Ce texte a pour objectif de faciliter le travail des artisans, des commerçants et des petits entrepreneurs en unifiant les régimes de l'entreprise individuelle, en renforçant les exigences de qualification dans l'artisanat, et en réformant le bail et l'urbanisme commercial.

Commission pour la modernisation de la diffusion audiovisuelle :

Jean-Pierre BEL, Président du Sénat, m'a désigné le 20 janvier, pour siéger au sein de la commission parlementaire pour la modernisation de la diffusion audiovisuelle avec trois de mes collègues sénateurs. Le rôle de cette commission est de formuler ses recommandations sur les mesures nécessaires à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à leur mise en œuvre. En outre, elle est consultée préalablement par le Premier ministre avant tout projet en lien avec ce thème.

MON RAPPORT SUR LA PAUVRETE

Dans le cadre de la délégation sénatoriale à la prospective

Vice-Président de la délégation à la prospective, j'ai souhaité porter un regard approfondi sur la pauvreté et les moyens de l'enrayer.

Pour guider la réflexion, j'ai posé comme axe privilégié la volonté de rompre la chaîne héréditaire de la pauvreté. Après 9 mois de travail, 72 auditions, un déplacement auprès des institutions belges et européennes, une journée d'étude sur les approches du conseil général de Loire-Atlantique et la participation à 2 maraudes de nuit du SAMU social de Paris, j'ai pu formuler 12 recommandations articulées autour de trois objectifs :

Prendre conscience

Il y a nécessité de prendre conscience de la juste réalité. Aujourd'hui, un enfant sur cinq est en situation de pauvreté (un sur deux dans les zones urbaines sensibles), de plus en plus de jeunes adultes et de familles monoparentales...

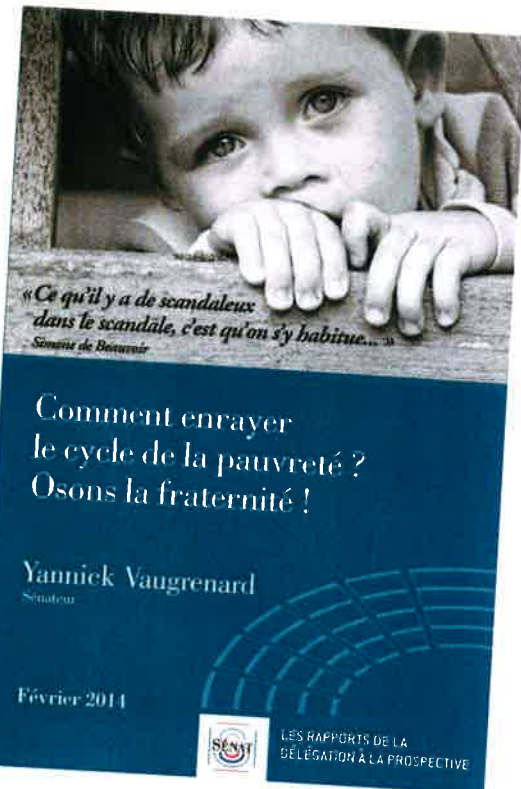
Ce raz de marée silencieux de la misère côtoie une banalisation tragique qu'il convient de combattre avec opiniâtreté.

Instaurer la confiance

La stigmatisation des populations pauvres doit cesser et nous devons impérativement inverser cette tendance lourde de suspicion. C'est pourquoi il conviendrait que les versements de prestations sociales soient automatisés, et passer d'un contrôle a priori à un contrôle a posteriori simplifié. Aujourd'hui, près de 40 % de personnes en dessous du seuil de pauvreté, ne touchent pas ce à quoi elles ont droit. Désormais, la confiance doit suppléer la défiance.

Oser la fraternité

Au-delà de la solidarité, la situation est suffisamment grave pour oser la fraternité, avec un référent unique pour chaque personne en difficulté, en évitant les lourdeurs administratives insupportables, en instaurant une majorité sociale équivalente à la majorité légale pour les 18-25 ans. En combattant le fléau de l'hérédité de la pauvreté, et en considérant que dans une république comme la nôtre, ces publics en difficultés ne sont pas des assistés, mais des ayants-droit.



Le rapport est disponible à la permanence et sur le site : www.yvaugrenard.fr

RENCONTRES, en Loire-Atlantique et au Sénat

Rencontres avec les Maires et les élu-e-s

Samedi 12 octobre : Assemblée générale des Maires de Loire-Atlantique (Haute-Goulaine).

Vendredi 18 octobre : Congrès des Maires et adjoints de l'arrondissement de Châteaubriant (Guéméné-Penfo).

Samedi 30 novembre : Assemblée générale des Maires de l'Ouest de la Loire-Atlantique (Montoir-de-Bretagne).

Intervention dans un Lycée

Lundi 25 novembre : échanges avec des élèves de Terminale à Guérande pour parler de l'idée Européenne.

Conseil de développement de l'Agglomération nazairienne

Lundi 18 novembre : Participation à une table ronde sur les énergies marines renouvelables.

Visites au Sénat

Mardi 19 novembre : Déjeuner avec les Maires de Loire-Atlantique participant au congrès national des Maires de France.

Jedi 12 décembre : Visite du conseil municipal de Oudon.

Médaille du Sénat à Madame Cabalé

Samedi 18 janvier : Figure emblématique de la résistance à Nantes et Saint-Nazaire, j'ai tenu à remettre la médaille du Sénat à Christiane Cabalé. Dénoncée, puis déportée à Ravensbrück à l'âge de 18 ans, elle œuvre depuis sa libération en 1945 au devoir de mémoire en allant à la rencontre de nombreux collégiens et lycéens de notre département.



Contacts

A Saint-Nazaire - Permanence parlementaire

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur rendez-vous

Fermée le jeudi après-midi

114, avenue de la République - 44600 Saint-Nazaire

Tél.: 02 40 22 69 47 / Courriel : permanenceparlementaire@yvaugrenard.fr

Au Sénat

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Tél.: 01 42 34 36 87

Mon équipe

Cathy Durand, Sophie Hoffenberg et Xavier Perrin

www.yvaugrenard.fr

Site accessible aux personnes malvoyantes et non-voyantes